



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 6 FEVRIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le six février à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Sonia BRAU, Maire, en séance publique, filmée et diffusée au format numérique par le biais des canaux de communication en ligne de la ville, en direct, son visionnage restant possible après coup.

Présents : Mme Sonia BRAU, M. Yves JOURDAN, Mme Lydie DUCHON, M. Henri LANCELIN, Mme Marie-Laure CAILLON, Mme Sophie MARVIN, Mme Isabelle GENEVELLE, M. Jérôme de NAZELLE, M. Joseph SAMAMA, Mme Christine GOSSELIN, M. Ahmed BELKACEM, Mme Olga KHALDI, M. Kamel HAMZA, Mme Anne BARRÉ, M. Freddy CLAIREMBAULT, Mme Jessica BULLIER, Mme Fanny ACHART-VICTOR, M. Vladimir BOIRE, M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI, M. Nicolas FARRÉ, M. Georges DEGROOTE, M. Maurice IMBARD, Mme Danièle FERNANDEZ, M. Olivier GALLANT.

Absents excusés : M. Frédéric BUONO-BLONDEL pouvoir à Mme Isabelle GENEVELLE (à partir de 23h20 au cours de l'examen du point n° 6 inscrit à l'ordre du jour) M. Isidro DANTAS pouvoir à M. Georges DEGROOTE, M. Claude COUTON pouvoir à M. Freddy CLAIREMBAULT, Mme Brigitte AUBONNET pouvoir à Mme Anne BARRÉ (à 22h45 à partir du point n° 3 inscrit à l'ordre du jour), Mme Graziella LACROIX pouvoir à Mme Jessica BULLIER.

Secrétaire : M. Vladimir BOIRE

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 28
Nombre de votants : 33

Réf : 2024/02/11- OBJET : Convention de partenariat avec la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour la mise en place d'une billetterie commune en ligne pour le Festival Electrochic 2024 prévu du 7 au 16 mars 2023.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2023/04/21 du 12 avril 2023 par laquelle le conseil municipal a adopté l'actualisation des tarifs du service Culture Evénement pour la saison 2023-2024 avec effet à compter du 15 mai 2023,

Vu la proposition de convention de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc en vue de la mise en œuvre et de la gestion par ladite communauté d'une billetterie en ligne commune à tous les lieux de concerts à l'occasion de la 8^{ème} édition du « Festival Electrochic »,

Après avoir entendu l'exposé de Madame l'adjointe au Maire et délibéré,

DELIBERE

Article 1 : Décide à l'unanimité de conclure une convention de partenariat avec la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour la mise en œuvre et la gestion par ladite communauté d'une billetterie en ligne commune à tous les lieux de concerts à l'occasion de la 8^{ème} édition du « Festival Electrochic » prévue du 7 au 16 mars 2024, comportant un concert organisée par l'équipe du Case Ô Arts le 16 mars 2024 au Théâtre Gérard Philipe.

Article 2 : Précise que cette vente en ligne de billet sur les sites billetweb.fr et shotgun.live/fr sera totalement gérée par la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, laquelle reversera à la commune pour le Case Ô Arts, par mandat administratif, à l'appui des formulaires justificatifs de recettes des sites billetweb.fr et shoh1gun.live/fr, l'intégralité des recettes perçues dans le cadre de la vente des billets en ligne pour sa programmation du 16 mars 2024.

Article 3 : Indique que les tarifs applicables sur les sites billetweb.fr et shotgun.live/fr en vertu de la délibération n° 2023/04/21 du 12 avril 2023 susvisée sont ceux indiqués dans le tableau figurant ci-dessous :

Plein Tarif	Tarif réduit
10 €	8€

Article 4 : Indique que les tarifs nécessitant la présentation de documents justificatifs, applicables en vente physique à la Boutique Culturelle, en vertu de la délibération n° 2023/04/21 du 12 avril 2023, sont ceux indiqués dans le tableau figurant ci-dessous :

Plein Tarif	Tarif réduit	Tarif PASS jeunesse	Tarif groupe, association, C.E, PASS + et PASS Culture	Tarif groupe scolaire (écoles collèges, lycées)
10 €	8 €	5 €	8 €	6 €

Article 5 : Autorise le Maire à signer cette convention de partenariat avec la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc.

Délibération rendue
exécutoire par transmission
en Préfecture le : 14 FEV. 2024
et par publication en ligne le : 14 FEV. 2024

Saint-Cyr-l'École,
le : 14 FEV. 2024

Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc

Signé électroniquement par :
Sonia BRAU



Le 12 février 2024

Signé électroniquement par :
Sonia BRAU

Pour extrait certifié conforme

Sonia BRAU
Maire

Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc

Le 12 février 2024



Vladimir BOIRE
Secrétaire de séance

Signé électroniquement par :
Vladimir BOIRE



Le 13 février 2024